



MINISTÈRE DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE
ET DE LA DIGITALISATION

COMMUNIQUE DE PRESSE

Il nous a été donné de constater plusieurs incidents de chutes de pylônes suite aux conditions météorologiques adverses, notamment des vents forts et des pluies intenses. Ces incidents ont eu un impact significatif non seulement sur la continuité des services, mais surtout la sécurité des personnes et des biens.

En vue d'assurer la sécurité et la fiabilité des réseaux de télécommunications, le Ministère de la Transition Numérique et de la Digitalisation appelle les opérateurs de téléphonie mobile, les propriétaires et gestionnaires de sites radioélectriques (Pylône, mâts...) à prendre toutes les mesures nécessaires pour renforcer la résilience de leurs installations. Cela comprend :

- Le Contrôle de conformité : faire le contrôle de conformité de tous les sites de plus de 10 ans de vie ;
- Les Inspections régulières et maintenance préventive : effectuer des inspections périodiques pour détecter toute faiblesse structurelle et prendre des mesures correctives en temps opportun ;
- Le renforcement des normes de construction : respecter et dépasser les normes de construction et de sécurité applicables pour garantir la stabilité des pylônes dans des conditions climatiques variées ;
- Les plans d'urgence efficaces : mettre en place des plans d'urgence détaillés pour réagir rapidement en cas de conditions météorologiques extrêmes et minimiser les risques pour la population et les opérateurs ;
- La transparence et communication : informer régulièrement le gestionnaire des fréquences et le régulateur des mesures prises pour assurer la sécurité et la continuité des services.

Les équipes techniques du Ministère effectueront avec l'appui d'experts partenaires le contrôle de l'effectivité de la mise en œuvre des mesures indiquées.

Fait à Abidjan, le 28 juin 2024.

LA DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS PUBLIQUES